



Formulaire de demande de crédits au Conseil d'orientation - Deuxième révision du budget du Programme mondial

Programme ONU-REDD

17 – 19 mars 2010



Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document a été imprimé en nombre limité afin de réduire au minimum l'impact des processus du programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. La plupart des documents de réunion du programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse www.unredd.net.

03/03/2010

Au
Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

1. Demande de crédits au Conseil d'orientation	
Réunion du Conseil d'orientation ☒ <u>Note</u> : Les crédits budgétaires pour le Programme mondial initial ont été approuvés par le Conseil d'orientation à sa première réunion, tenue le 19 mars 2009. À sa deuxième réunion, tenue le 15 juin 2009, le Conseil a approuvé un budget révisé intégrant l'établissement du secrétariat. Le présent formulaire demande une deuxième révision du budget pour répondre aux besoins croissants et pour faire progresser les activités concernant, d'une part, la mesure, l'établissement de rapports et la vérification (MRV) et, de l'autre, la participation des peuples autochtones et de la société civile ; il s'agit aussi de couvrir les dépenses du secrétariat, notamment celles liées à l'organisation des réunions du Conseil d'orientation.	Décision intersessions ☐
Date de la réunion : 17 – 19 mars 2010	Date de la décision :

2. Résumé du Programme <i>À compléter par les organismes des Nations Unies participants</i>	
De : <i>Représentants des organismes des Nations Unies participants :</i>	Date de la demande : 3 mars 2010
FAO : <i>Nom</i> : Peter Holmgren <i>Titre</i> : Directeur, Division de l'environnement, des changements climatiques et de la bioénergie	Coordonnées : <i>Téléphone</i> : +39-06-570-52714 <i>Courriel</i> : Peter.Holmgren@fao.org
PNUD : <i>Nom</i> : Charles McNeill <i>Titre</i> : Conseiller principal, Groupe de l'environnement et de l'énergie	Coordonnées : <i>Téléphone</i> : +1-212-906-5960 <i>Courriel</i> : Charles.McNeill@undp.org
PNUE : <i>Nom</i> : Tim Kasten <i>Titre</i> : Directeur adjoint, Division de la mise en œuvre des politiques environnementales	Coordonnées : <i>Téléphone</i> : +254-20-762-4749 <i>Courriel</i> : Tim.Kasten@unep.org

S'il est approuvé, le programme proposé exigerait : ☐ Un nouveau programme/un programme conjoint ☒ La poursuite des financements précédents (révision du budget du programme conjoint existant) ☐ Autres	Le programme est proposé suite à : ☐ Une initiative des autorités nationales eu égard au document cadre du Programme ONU-REDD ☒ Une initiative des organismes des Nations Unies participants eu égard au document cadre d'ONU-REDD ☐ Autres facteurs (expliquez)
Organisme(s) des Nations Unies participant(s) : FAO, PNUD, PNUE	
Partenaire(s) pour la mise en œuvre : Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	
Titre du programme ¹ : Programme ONU-REDD – Programme mondial (Fonctions d'appui internationales)	
Total du budget révisé du programme : 3 763 577 dollars	
Montant demandé : 3 763 577 dollars	
Montant et pourcentage des coûts indirects au titre du Fonds d'ONU-REDD sollicité : 246 215 dollars (7 %)	

Récapitulatif du budget (source de financement ONU-REDD seulement), dollars

Catégorie budgétaire	FAO	PNUD	PNUE	Total
Personnel	925 680	645 427	588 121	2 159 228
Contrats		354 534	110 000	464 534
Formation des homologues	118 600	125 000		243 600
Fournitures			120 000	120 000
Autres coûts directs (divers)	15 000	15 000	500 000	530 000
Sous-total	1 059 280	1 139 961	1 318 121	3 517 362
Coûts d'appui indirects	74 150	79 797	92 268	246 215
Total général	1 133 430	1 219 758	1 410 389	3 763 577

¹ Le terme "programme" désigne des projets, programmes et programmes conjoints.

3. Descriptif du programme

500 mots au maximum

1. Informations générales

Le Programme mondial soutient les actions menées dans les pays et vise à donner à la communauté internationale confiance dans le mécanisme REDD et à lui permettre d'en mieux comprendre les aspects opérationnels et techniques. La conception du programme tire parti des atouts respectifs des organismes partenaires, conformément aux objectifs d'« Unité d'action des Nations Unies ». Sa formulation globale reste la même que celle figurant dans le premier document sur le Programme mondial conjoint, présenté à la première réunion du Conseil d'orientation (9-10 mars 2009, Panama).

2. Objectif de la deuxième révision du budget proposée

Cette révision du budget vise essentiellement, compte tenu de l'augmentation de la demande, à renforcer les activités intéressant l'expérimentation, la mise au point et l'application des méthodes de mesure, d'établissement de rapports et de vérification (MRV), la création de dispositifs MRV nationaux et la promotion d'une plus grande prise de conscience des activités REDD+ et d'une plus grande participation à ces activités. En outre, des ressources sont demandées pour le fonctionnement du secrétariat du Programme ONU-REDD, notamment l'organisation de deux réunions du Conseil d'orientation.

Résultat 1 : Pour continuer à appuyer la mise au point de directives sur les approches MRV, le Programme ONU-REDD prévoit de :

- Examiner l'état actuel des activités de suivi de REDD+ dans les pays afin de renforcer et de soutenir la coordination nationale dans le domaine MRV. Il s'agira notamment d'analyser les relations aux niveaux mondial et national entre a) le suivi des co-avantages et b) les gaz à effet de serre
- Fournir un appui pour organiser des ateliers techniques dans les pays sur les activités MRV afin que les plans de renforcement des capacités répondent aux besoins à cet égard dans la perspective de REDD+
- Assurer un appui technique plus soutenu à la conception et au développement de systèmes nationaux de suivi et à la définition de niveaux de référence des émissions, afin de favoriser la préparation à REDD+

Résultat 2 : Pour favoriser davantage l'engagement et la participation des représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile aux activités REDD+, le Programme ONU-REDD prévoit de :

- Finaliser les directives d'ONU-REDD sur l'engagement des peuples autochtones et contribuer à leur application dans les pays
- Appuyer la participation des représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile aux réunions du Programme ONU-REDD et à d'autres réunions mondiales et régionales importantes concernant les questions de participation
- Aider les pays du Programme ONU-REDD à mettre en œuvre un mécanisme de recours
- Faciliter la participation des représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile à la formulation et à la mise en œuvre des programmes nationaux par le biais de directives, de contacts avec les réseaux des peuples autochtones et des organisations de la société civile, du suivi des processus de consultation et de la diffusion des rapports de consultation

Résultat 4 : Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des connaissances, de la coordination et de la communication, le secrétariat du Programme ONU-REDD (produit 4.4.) prévoit de mener les principales activités suivantes :

- Organisation des réunions du Conseil d'orientation (y compris la fourniture d'une aide pour faciliter les voyages des participants originaires des pays en développement)
- Développement du Programme ONU-REDD, en augmentant le nombre de pays membres et en recherchant des financements supplémentaires pour soutenir le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre des activités REDD+
- Définition des orientations en matière de planification stratégique
- Établissement de partenariats et maintien de relations extérieures – renforcement de la collaboration
- Suivi et évaluation du Programme ONU-REDD

Pour plus de précisions, voir le document sur le Programme mondial, deuxième révision (UN-REDD/PB4/5d).

4. Examen technique (à remplir par le secrétariat du Programme ONU-REDD au nom du Conseil d'orientation)		
Évaluation de la proposition par le secrétariat <i>n/d</i>		
Principes généraux et critères de sélection		
a)	Le programme est-il expressément lié au document cadre du Programme ONU-REDD?	Oui ☒ Non ☐
b)	Entre-t-il dans le cadre des activités définies dans le document cadre du Programme ONU-REDD?	Oui ☒ Non ☐
c)	Encourage-t-il ou assure-t-il l'appropriation nationale (dans le cas des programmes nationaux conjoints)? <i>n/d. Les activités du Programme mondial appuient néanmoins les efforts nationaux de préparation pour REDD+.</i>	Oui ☐ Non ☐
d)	L'(Les) organisme(s) disposent-ils des moyens appropriés pour intervenir? (eu égard à leur performance et à leur taux d'exécution passés)	Oui ☒ Non ☐
e)	Le programme est-il efficace, cohérent et efficace par rapport aux coûts?	Oui ☒ Non ☐
f)	Le programme évite-t-il les doublons et les chevauchements importants avec les activités d'autres acteurs?	Oui ☒ Non ☐
g)	Les résultats et les responsabilités envisagés pour les organismes des Nations Unies participants sont-ils conformes aux rôles qui ont été définis pour ces organismes dans le document cadre?	Oui ☒ Non ☐
h)	Le programme tire-t-il parti des capacités, atouts et données d'expérience existants?	Oui ☒ Non ☐
i)	Favorise-t-il les consultations, la participation et les partenariats convenus avec les mécanismes de coordination existants?	Oui ☒ Non ☐
j)	Le taux de décaissement prévu pour le programme est-il réaliste?	Oui ☒ Non ☐
Précision : Le document cadre initial du Programme mondial conjoint pour les fonctions internationales d'appui a été mis au point conformément aux directives techniques figurant dans le document cadre. Cependant, les besoins liés aux activités MRV et à la participation des peuples autochtones et des organisations de la société civile ont été sous-estimés. En outre, dans la première révision du budget, les coûts afférents au secrétariat ont été budgétisés jusqu'en juin 2010. La proposition de révision est justifiée et indispensable à la mise en œuvre du programme.		

5. Examen administratif <i>À remplir par le secrétariat du Programme ONU-REDD</i>		
Examen par le secrétariat		
a)	La présentation du document de programme est-elle conforme à celle requise? <i>(y compris au niveau de la page de couverture, du cadre des résultats, etc.)</i>	Oui ☒ Non ☐
b)	Le budget contient-il les catégories voulues?	Oui ☒ Non ☐
c)	Les coûts d'appui indirects restent-ils dans les limites approuvées?	Oui ☒ Non ☐
d)	Le résumé du programme est-il terminé? <i>(pour affichage sur le site Internet)</i>	Oui ☒ Non ☐
e)	Le rapport intérimaire est-il inclus? <i>(pour les financements supplémentaires seulement)</i> Le dernier rapport intérimaire officiel du Programme ONU-REDD a été soumis à la deuxième réunion du Conseil d'orientation en juin 2009. Il est disponible sur le site http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=344&Itemid=53. La version provisoire du rapport intérimaire, couvrant la période écoulée depuis 2009, sera disponible à la quatrième réunion du Conseil d'orientation.	Oui ☒ Non ☐

Critères généraux pour l'établissement des priorités		
a)	Doit être conforme au mandat du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme ONU-REDD	Oui ☒ Non ☐
b)	Doit permettre de réaliser des activités hautement prioritaires et ayant une incidence importante, et, par nature, doit respecter les impératifs et considérations de calendrier.	Oui ☒ Non ☐
☐ <i>Examen général de la demande de crédits pour le programme</i> La révision du budget porte sur les activités prioritaires, devant permettre de fournir un appui plus important et immédiat pour le développement du suivi national de REDD, notamment les systèmes MRV et la participation des peuples autochtones et des organisations de la société civile aux travaux de REDD, ainsi que d'assurer le fonctionnement du secrétariat qui assure les services voulus pour les réunions du Conseil d'orientation et le Programme ONU-REDD dans son ensemble.		

6. Décision du Conseil d'orientation

Décision du Conseil d'orientation d'ONU-REDD :

- ☐ Approuvé à hauteur d'un budget révisé total de **3 763 577 dollars**
- ☐ Approuvé avec des modifications/conditions
- ☐ Reporté/renvoyé avec des observations pour examen ultérieur
- ☐ Rejeté

Commentaires/Justification

Veerle Vandeweerd

Directrice, Groupe Environnement et Energie, PNUD

Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

Signature : _____ Date : _____

Vincent Kasulu

Directeur,

***Développement durable, Ministère de l'environnement,
de la conservation de la nature et du tourisme***

Coprésident, Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD

Signature : _____ Date : _____

7. Examen de l'Agent chargé de l'administration

À remplir par l'Agent chargé de l'administration (Bureau du FASM, PNUD)

Mesures prises par l'Agent chargé de l'administration : Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs (FASM), PNUD

- ☐ Programme conforme aux dispositions du Mémoire d'accord du FASM pour le Programme ONU-REDD et aux arrangements administratifs standards avec les donateurs

Agent chargé de l'administration,

Bisrat Aklilu, Coordonnateur exécutif, Bureau du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, PNUD

Signature : _____

Date : _____

Annexe 1.

Annexe 1 : Budget type du Programme conjoint (en dollars)

CATÉGORIE	DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE	COÛT UNITAIRE	NOMBRE D'UNITÉS	MONTANT**
1. Fournitures, produits de base, équipement et transport	-	-	-	120 000
2. Personnel (personnels, consultants et voyages)				2 159 228
3. Formation des homologues				243 600
4. Contrats				464 534
5. Autres coûts indirects				530 000
Total des coûts du Programme				3 517 362
Coûts d'appui indirects***				246 215
TOTAL GÉNÉRAL**				3 763 577

** L'Agent chargé de l'administration demande seulement que soit indiqué le « MONTANT », le «Total des coûts du Programme », « les coûts d'appui indirects » et le « TOTAL GÉNÉRAL ». Il est possible que le Comité de direction demande que des détails supplémentaires soient inclus dans ce budget.

*** Les coûts d'appui indirects devraient correspondre au taux de change ou à la fourchette indiqués dans le mandat du Fonds (ou dans le Document conjoint de Programme) ainsi qu'au Mémorandum d'accord et aux arrangements administratifs standard relatifs au Programme conjoint en question. Les coûts indirects des organismes participants récupérés à travers les coûts d'appui au programme s'élèvent à 7 %.

Tous les autres frais encourus par chacun des organismes des Nations Unies participants dans la conduite des activités dont il est responsable au titre du Fonds seront recouvrés sous forme de coûts directs, conformément à la résolution 62/209 de l'Assemblée générale des Nations Unies (principe du recouvrement intégral des coûts, Examen triennal de la politique générale 2008).

Remarque : Le budget doit être présenté sous cette forme en ce qui concerne les allocations budgétaires de chaque organisme participant à un Programme national conjoint en plus du budget total pour l'ensemble du Programme conjoint.

